

Assemblée Générale de l'association « Sauvegarde de l'église » :

L'association tiendra une assemblée générale le 21 mai 2025 à 18h00 à la salle des fêtes. N'hésitez pas à venir la soutenir à l'occasion de la mise en route des travaux de rénovation de l'église.

Continuité écologique de la Kilienne :

Le SYMCéA nous a informé par mail que le projet de chantier pour la continuité écologique de la Kilienne est abandonné pour l'instant par manque de moyens financiers. Nous rappelons que ce projet avait pour but de supprimer la chute d'eau de l'ancienne fromagerie et son remplacement par une passerelle.

Agenda du 2^e trimestre :

Fête des Mais :

30 avril : Soirée musicale à partir de 20h00

1^{er} mai : Brocante à partir de 7h00.

Concert de l'Harmonie à 12h00

Spectacle des majorettes à 14h00

Buvette et restauration sur place les 2 jours.

Fête de la Pêche : Organisée par la « Truite de Pas » le samedi 31 mai à partir de 9h00, salle de l'abreuvoir.

2 truites offertes aux enfants de Pas.

Ball-Trap : Les 7 et 8 juin sur la colline, organisé par la société de Chasse.

Parcours du cœur :

Rendez-vous sur la Grand Place le dimanche 7 juin :

A 9h00 pour une randonnée de 12 km. A 10h00 pour une randonnée de 5 km.

Collation offerte au retour.

Marché d'Antan : Le 12 juin, place du Petit Marché, organisé par l'UNA des 3 Vallées

15 juin : Kermesse de l'école La Providence

21 juin : Le club de l'Amitié organise sa journée de pêche à Grouches.

27 juin : Kermesse de l'école publique La Kilienne

Infos pratiques

Campagne déclarative impôt sur les revenus 2024

Ouverture de la déclaration en ligne : le 10 avril 2025

Date limite fixée au 5 juin 2025 pour le Pas-de-Calais

Date limite de dépôt des déclarations « papier » : 20 mai 2025

Votre centre des finances publiques offre la possibilité de prendre rendez-vous téléphonique.

Vous évitez ainsi les files d'attente ou les déplacements inutiles.

Pour cela, connectez-vous à « votre espace particulier » sur le site impots.gouv.fr

Vous pouvez également téléphoner au numéro national du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 : 0809 401 401

(Service gratuit + prix de l'appel)

France Services peut également vous renseigner ((Permanences en mairie tous les jeudis de 9h00 à 12h00 et de ...



***** PAS-EN-ARTOIS *** INFOS *** Avril Mai 2025 *** N° 41 *****

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 avril 2025

1/ Compte Financier Unique, affectation des résultats.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Magalie JONARD, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par le comptable et M. Arnaud DOUCHET, ordonnateur,

- après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- après s'être fait présenter le compte financier unique visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		497 317,29 €	21 808,08 €		21 808,08 €	497 317,29 €
Part affectée à investiss		21 808,08 €				21 808,08 €
Opérations de l'exercice	743 530,81 €	789 629,52 €	74 565,05 €	83 574,67 €	818 095,86 €	873 204,19 €
Totaux	743 530,81 €	1 265 138,73 €	96 373,13 €	83 574,67 €	839 903,94 €	1 348 713,40 €
Résultat de clôture		521 607,92 €	12 798,46 €			508 809,46 €

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

.Au compte 1068 (recette d'investissement) : 27 998,46 €

.Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 493 609,46 €

2/ Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de l'établissement du budget primitif de l'année 2025, il y a lieu de voter le taux des taxes communales, à savoir, la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de **ne pas augmenter les taux des taxes communales** et donc de voter les taux suivants (**Taux inchangés depuis 2020**) :

	Base d'imposition	Taux d'imposition	Produit de référence
--	-------------------	-------------------	----------------------

	prévisionnelles 2025	2024	
Taxe foncier bâti	466 200 €	36,61%	170 676 €
Taxe foncière non bâti	67 400 €	45,40 %	30 600 €
Taxe d'habitation	35 900 €	14,76 %	5 299 €
		Total	206 575 €

3/ Subventions aux associations 2025

M. Marc François, adjoint, donne lecture du rapport de la Commission Communale (composée de 4 conseillers et 5 présidents d'association) sur les demandes de subvention déposées en mairie.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les subventions suivantes ont été accordées :

APE du Collège	150 €	Comité des Fêtes	4 250 €
École de Judo	1 570 €	Amicale des Sapeurs-Pompiers	270 €
Chanteurs d'un jour	0 €	Vie Libre	100 €
Club de gymnastique	570 €	Amicale des Anciens du Collège	0 €
Harmonie de Pas-en-Artois	2 300 €	Club de l'Amitié	770 €
ACPG CATM TOE	300 €	FJEP	200 €
Société de chasse	762 €	A portée de mains	470 €
Secours catholique	100 €	Club de Tennis de table	370 €
Les Hirondelles de Pas	500 €	Prévention Routière	48 €
Union Sportive Pas-en-Artois	3 070 €	Sources et Colline	570 €
FJEP Javelot	270 €	Louis Abracadabra	0 €
APE Écoles Publiques	2 227 €	ADNS	0 €
Amicale de la Pêche	570 €	APEI Arras (Opération Brioches)	300 €
Secours Populaire (4 familles)	400 €	Total	21 837 €

Chaque association participant à l'animation du 14 juillet reçoit un forfait de 70 € pour l'achat des lots.

4/ Budget Primitif 2025

Le budget primitif s'équilibre à la somme de 1 250 302,91 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 120 233,29 € en section d'investissement.

5/ Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire présente le montant des attributions de compensation 2025 tel que proposé par la CLECT à savoir :

En matière d'érosion : 215 313 € lissés sur 5 ans soit 43 063 € pour 2025 (Dépense)

En matière d'assainissement : 4 966 € (Dépense)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le montant des attributions de compensation tel que présenté ci-dessus.
- D'inscrire les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2024 de la façon suivante :
- En section de fonctionnement :
- En recettes (article 73211) = 101 544,00 € (106 510 € – 4 966 €)
- En section d'Investissement :
- en dépenses – article 2046 = 43 063 €
- D'approuver le rapport de la CLECT 2025

6/ Travaux de borduration, ruelle Delphine : Devis de Balestra

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un devis a été demandé à la société Balestra pour la réalisation d'une borduration ruelle Delphine sur une longueur de 70 mètres. Le devis s'élève à la somme de 13 965,72 € TTC.

Après en avoir délibéré, il est décidé qu'un 2^e devis sera demandé à une autre société.

7/ Modalités de départ d'un agent

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un agent sollicitant sa mise en disponibilité à compter du 15 juillet 2025 pour une durée d'un an. Il rappelle que la mise en disponibilité ne rend pas le poste vacant. Durant cette période, une nouvelle organisation de la médiathèque sera mise en place. Les permanences seront assurées par Mme MENARD, adjointe.

8/ Convention avec le Centre de Gestion relative à l'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique

M. Gilbert Cottin, Adjoint, donne lecture du courrier émanant du Centre de gestion relatif à la nouvelle convention permettant l'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés. Il précise que ce service est gratuit pour la commune et qu'il a déjà été utilisé lors de l'appel d'offres pour le chantier « Église » l'an dernier.

M. le Maire propose donc à l'assemblée de l'autoriser à signer la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent la nouvelle convention et autorisent M. le Maire à la signer.

9/ Transfert du projet d'extension du cabinet médical à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la précédente séance du conseil municipal, il a informé l'assemblée du transfert du projet d'extension du cabinet médical à la Communauté de Communes, celle-ci ayant la compétence depuis 2018. Il rappelle également que la CCCA a versé à la commune une avance sur trésorerie de 50 000 euros en 2024. Il y a donc lieu de rembourser cette somme à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser la somme de 50 000 € à la CCCA (article 168751).

10/ Convention pour la subvention « Fonds de concours » de la Communauté de Communes.

M. le Maire informe l'assemblée que, lors de sa séance du 10 avril 2025, la commune de Pas-en-Artois a été retenue pour bénéficier du soutien financier de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois au titre du fonds de concours pour la réalisation du projet de restauration de la tour clocher de l'église Saint Martin et qu'une somme de 20 000 € lui a été allouée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la subvention de 20 000 € de la Communauté de Communes et autorise M. le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes.

11/ Demande d'autorisation temporaire de terrasse.

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. Bossu, propriétaire du Tabac-Presses Le Passois, demandant l'autorisation d'installer une petite terrasse face à son commerce (2 tables 60X60 et 4/6 chaises).

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 3 voix contre, le Conseil municipal autorise M. Bossu à installer une petite terrasse devant son commerce. Il devra laisser un passage suffisant pour les piétons de la Grand Place.

12/ Standard téléphonique de la mairie.

M. le Maire informe l'assemblée que le contrat de location du standard téléphonique arrive à échéance au 15 avril. Il rappelle que ce contrat a été conclu en 2019, incluant le rachat d'un contrat conclu avec la société Netcom et que son coût annuel était de

Deux devis ont été demandés auprès des sociétés Auditecom et Driminfo. M. Fabien JONARD, conseiller municipal et compétent dans ce domaine, se charge d'étudier ces devis.

13/ Devis pour l'animation de la fête de Pas 2025.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu ce jour des devis pour l'animation de la fête de Pas.

Il s'agit de troupes musicales qui accompagneront le défilé du dimanche après-midi :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient les devis des Dragon Musik et Musica di Pinocchio.

14/ Présentation du découpage parcellaire à la cité des fleurs.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société SIA Habitat a l'intention de mettre en vente les grands logements de la cité des fleurs. Un géomètre lui a présenté un projet de découpage des parcelles concernées. A cette occasion, il a été remarqué que des ruelles étaient intégrées dans certaines de ces parcelles et que quelques bâtiments et devantures étaient implantés sur du terrain non cadastré appartenant à la commune. Monsieur le Maire a donc proposé de récupérer au profit de la commune les ruelles. En contrepartie, il ne sera pas demandé de compensation financière pour les empiétements sur le domaine public.

15/ Dossier église

M. le Maire informe l'assemblée que le chantier de l'église commencera le 22 avril 2025 avec l'implantation de l'échafaudage.

Celui empiétera sur la rue Basse Boulogne sur une largeur de 2,40 m et sur une longueur de 40 m. Des feux tricolores réguleront une circulation alternée.